

Département de l' Aisne

\*\*\*

Arrondissement de

Saint-Quentin

\*\*\*

Canton de Bohain

\*\*\*

Commune de

**SEBONCOURT**

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2012**

**Présents** : Monsieur Gérard FEUILLETTE Président,  
 Mesdames Sylvie DUBOIS, Valérie DESSENNE et Cathy LEMAIRE.  
 Messieurs Bernard LEMAIRE, Hugues LEGRAND, Jean-Bernard VENET, François LEFEVRE,  
 Bernard GLADIEUX, Dominique MINCHEZ, Frédéric BRENOT, Jean-Michel BOUCHEZ.

**Absents excusés** : Messieurs Jean-Francis BOULANGER et Alvaro GONCALVES, Madame Viviane VENET.

**Secrétaire** : Monsieur Jean-Bernard VENET.

**Date de convocation** : 5 septembre 2012

Le Maire précise que suite à une erreur de frappe, le montant de la subvention allouée à la coopérative scolaire pour la sortie pédagogique à Lewarde est rectifié comme suit : 277 € au lieu de 227 €.

Le compte rendu de la séance du 06 juin 2012 est approuvé.

Les 2 points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- adhésion service médecine préventive
- contrat d'assurance risques statutaires

#### **BONS CONCOURS MAISONS FLEURIES**

Les prix du concours maisons fleuries 2012 seront attribués comme suit à chaque lauréat :

- un bon d'achat à prendre chez les commerçants de Seboncourt ou chez un fleuriste de leur choix à Bohain selon leur classement dans chaque catégorie :

Catégorie 4 fleurs : un bon de 55 € par lauréat

Catégorie 3 fleurs : un bon de 40 € par lauréat

Catégorie 2 fleurs : un bon de 25 € par lauréat

Catégorie 1 fleur : un bon de 16 € par lauréat.

- un bon pour un sac de terreau à prendre à la graineterie Lavaure à Bohain,
- un paquet de bulbes et un bidon d'engrais liquide.

#### **NATURE DES DEPENSE A IMPUTER A L'ARTICLE 6232 – FETES ET CEREMONIES**

A la demande du Percepteur de Bohain, comptable de la commune, le Conseil Municipal fixe la liste détaillée des événements pour lesquels le Maire sera autorisé à imputer des dépenses à l'article 6232 – fêtes et cérémonies.

#### **ADHESION DE COMMUNES AU SIDEN-SIAN**

Le conseil municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes suivantes :

- **Compétence IV « Eau Potable et Industrielle »**
  - **BREBIERES (62)**
  - **MONCEAU-LES-LEUPS (02)**

- **Compétence I « Assainissement collectif »**
- RUMILLY-EN-CAMBRESIS (59)**
- VORGES (02)**

### **MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe d'un agent de la commune et considérant que cela entraîne l'avancement de deux autres agents par voie de l'ancienneté, 3 postes d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe sont créés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Frédéric BRENOT quitte la réunion à 19H15 pour raisons professionnelles.

### **REGIME INDEMNITAIRE**

Suite au recrutement d'une ATSEM, le conseil municipal décide de compléter la délibération du 9 mars 2004 en instaurant également un régime indemnitaire pour la filière sociale comme il existe déjà pour les filières administrative et technique.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET 2012**

La décision modificative n° 2 au budget 2012 est votée comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT DEPENSES**

|   |              |
|---|--------------|
| <u>Chap 011 charges à caractère général</u> | - 17 200 €   |
| 60621 combustibles                          | 2 000 €      |
| 61521 entretien de terrains                 | - 2 000 €    |
| 61523 voies et réseaux                      | - 17 200 €   |
| <br><u>Chap 012 charges de personnel</u>    | <br>17 200 € |
| 6411 personnel titulaire                    | 8 000 €      |
| 6413 personnel non titulaire                | - 3 200 €    |
| 64168 autres emplois d'insertion            | 7 200 €      |
| 6451 cotisations à l'URSSAF                 | 2 000 €      |
| 6453 cotisations caisse de retraite         | 2 000 €      |
| 6454 cotisations ASSEDIC                    | 600 €        |
| 6455 cotisation assurance personnel         | 600 €        |

### **AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE AUX COLLECTIVITES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'Etat n'intervient plus dans le champ de l'ingénierie publique concurrentielle et n'assure plus aucune prestation pour le compte des collectivités en dehors du conseil apporté au titre de l'aide technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT), elle aussi, remise en question par l'effet de la révision générale des politiques publiques.

A partir de ce constat et de ses conséquences sur la réalisation de certains programmes d'aménagement des collectivités, principal moteur de l'ingénierie, le Conseil général de l'Aisne et l'Union des Maires de l'Aisne ont initié une réflexion sur la création d'une structure de coopération et de mutualisation dans le domaine de l'ingénierie publique afin de répondre à un besoin et aux attentes des territoires.

Le conseil municipal demande au Maire de solliciter l'adhésion de la commune à l'Agence départementale d'ingénierie et adopte le projet de statuts et son annexe relative au protocole financier.

Cathy LEMAIRE arrive à 19H20.

### **RETROCESSION CONCESSION**

Le conseil municipal accepte une demande de rétrocession de concession au cimetière ainsi que le remboursement au pétitionnaire de 34.10 €.

### **RAPPORT ANNUEL 2011 SIDEN-SIAN**

Le conseil municipal n'émet aucune observation sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement établi par le SIDEN-SIAN pour l'exercice 2011.

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2011 USEDA**

Aucune observation n'est émise sur le rapport d'activités 2011 de l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne).

### **ADHESION SERVICE MEDECINE PREVENTIVE**

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention, qui a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le conseil municipal décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne la prestation de prévention et santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

### **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

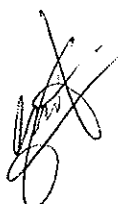
Le conseil municipal décide d'adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel proposé par le centre de gestion.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Les marchés suivants ont été attribués :
  - Réfection des trottoirs rue Robertine Dubois : SA Gorez Frères pour 69 225, 68 € TTC.
  - Fournitures de repas en liaison chaude : Elior entreprises pour 3.67 € le repas soit un estimatif annuel de 9 558, 85 € TTC.
- Le dératiseur passera à nouveau cette année avec un agent communal.

La séance est levée à 19 heures 40.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le 13 septembre 2012,

Le Maire,  
Gérard FEUILLETTE

